

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 3 juillet 2017

2017/028 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 10 AVRIL 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote l'approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2017 dans les forme et rédaction proposées et procède à sa signature avec :

POUR	: 15 voix + 1 procuration
CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0

2017/029 – CREATION DE POSTE DANS LE CADRE DE L'AVANCEMENT DE GRADE

Considérant que dans le cadre des procédures d'avancement de grade, Monsieur le Maire doit proposer au conseil municipal la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe.

Après avoir entendu Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** la création, à compter du 3 juillet 2017, d'un emploi permanent à temps non complet (28/35^{ème}) de poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe ;
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

2017/030 – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA PASSATION D'UN MARCHÉ POUR L'ACHAT ET/OU LA LOCATION DE MATERIELS D'IMPRESSION ET LEUR MAINTENANCE

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics, notamment son article 28 ; Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Considérant dès lors la nécessité de mettre en concurrence les fournisseurs de matériels d'impression et de maintenance de ces matériels dans le cadre défini par le Décret relatif aux marchés publics ;

Considérant que la Collectivité a des besoins en achat et/ou en location de matériels d'impression ainsi que pour leur maintenance, et est ainsi concernée à ce titre ;

Estimant judicieux de recourir à la mutualisation avec la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG et les différentes Collectivités Locales de son territoire pour engager les opérations de mise en concurrence en ce sens ;

Considérant que ce dispositif est susceptible d'apporter plus d'efficacité et à fortiori d'obtenir de meilleurs tarifs ;

Considérant que la procédure du groupement de commandes permet de répondre à ces objectifs ;

Considérant que des marchés ou des accords-cadres sont adaptés pour satisfaire ces besoins sur des bases de prix compétitif ;

Estimant opportun de confier la coordination du groupement de commandes à la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;

Considérant l'intérêt que présente pour la Collectivité ce groupement de commandes au regard de ses besoins propres ;

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes à ce titre pour la passation des marchés pour l'achat et/ou la location de matériels d'impression et leur maintenance ;

Sur proposition de Monsieur le Maire ;

Et après en avoir délibéré ;

COMMUNE D'OBERHASLACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 3 juillet 2017

DECIDE :

- d'ADHERER au groupement de commandes pour l'achat et/ou la location de matériels d'impression et leur maintenance, auquel participeront les collectivités locales suivantes :
 - les Communes membres de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG,
 - la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG,
 - le SMICTOMME

ENTERINE :

- la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation d'accords-cadres pour l'achat et/ou de location des matériels d'impression et leur maintenance, dans les forme et rédaction proposées,

ACCEPTTE

- que la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG soit désignée comme coordonnateur du groupement de commandes ainsi formé,

DONNE MANDAT :

- à Monsieur le Maire pour signer l'acte constitutif du groupement de commandes et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération, dont les engagements éventuels de la Commune à participer à chaque marché public,
- au Président de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG pour signer et notifier les accords-cadres et bons de commandes à intervenir dont la Commune sera partie prenante,

S'ENGAGE

- à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les accords-cadres et bons de commandes dont la Collectivité est partie prenante, à régler les sommes dues, et à les inscrire préalablement au budget,

AUTORISE

- Monsieur le Maire à transmettre au coordonnateur les informations relatives aux matériels d'impression, aux contrats en cours et aux besoins estimés pour l'établissement des accords-cadres,

PRECISE

- Afin de satisfaire un besoin récurrent lié à l'équipement en solutions d'impression, au suivi des contrats de maintenance et à leur renouvellement, le groupement de commandes est reconduit tacitement au terme de la durée du marché, sauf dénonciation expresse par ses membres.

2017/031 – CELEBRATION DU 14 JUILLET

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et conformément à la tradition locale :

- L'achat de brioches aux enfants des écoles maternelle et primaire et aux personnes âgées de plus de 70 ans,
- L'achat de lampions pour les enfants,

COMMUNE D'OBERHASLACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 3 juillet 2017

-
- L'achat d'un feu d'artifice,
 - Le versement d'une subvention au titre d'animation de la cérémonie officielle, de :
 - 80,00 euros à la musique « Château du Nideck » ;
 - 80,00 euros à la chorale « Sainte Cécile » ;
 - 400,00 euros à l'A.S.B.H. à charge de l'organisation du bal populaire pour le compte de la Commune.

Les crédits seront prélevés sur le disponible des articles 6574 et 6232 du budget primitif 2017.

2017/032 – ORGANISATION DU MESSTI ET DU CORSO FLEURI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des modalités d'organisation du Messti 2017 et notamment la possibilité de faire appel à un animateur confirmé.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- Pour le corso fleuri :
 - de prendre en charge les frais de groupes folkloriques,
 - d'achat de fleurs pour les chars,
 - autres imprévus.
- De verser une subvention de 150,-€ /char aux associations ayant réalisés un char, soit :
 - Ski club d'Oberhaslach
 - Amicale des sapeurs pompiers
 - Amicizia
 - Football club Haslach (FCH)
 - Tennis de table
 - Amicale de pêche
 - Association sportive et familiale d'Oberhaslach (ASFO)
- De verser une subvention de 150,00 € au Comité des Fêtes pour aide à l'organisation du Messti,
- De prélever les crédits nécessaires au budget primitif 2017.

2017/033 - SELECTOM : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Après avoir entendu le rapport annuel 2016 du Select'om sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets comportant les indicateurs financiers et techniques présenté par M. le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal :

ADOpte le rapport annuel 2016 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

2017/034 – ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

VU le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

VU l'avis des conseils d'écoles maternelle et élémentaire de la commune d'Oberhaslach en date du 3 juillet 2017,

CONSIDERANT la volonté d'une majorité de parents d'élèves ainsi que de la municipalité,

COMMUNE D'OBERHASLACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 3 juillet 2017

SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De demander une dérogation auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale pour une modification des horaires scolaires et un retour à une semaine de 4 jours, soit lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00 à compter de la rentrée 2017/2018.

COMMUNE D'OBERHASLACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 3 juillet 2017

REPERTOIRE DELIBERATIONS DU 3 JUILLET 2017

N°	OBJET	FEUILLET
28	Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 avril 2017	2017/011
29	Création de poste dans le cadre de l'avancement de grade	2017/011
30	Constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché pour l'achat et/ou la location de matériels d'impression et leur maintenance	2017/011
31	Célébration du 14 Juillet	2017/011
32	Organisation du Messti et du corso fleuri	2017/012
33	Selectom : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets	2017/012
34	Organisation du temps scolaire	2017/012

COMMUNE D'OBERSLACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 3 juillet 2017

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Elus depuis le 23 mars 2014 : **19**
En fonction au 28/03/2014 : **19**
Présents le 03/07/2017 : **15**

NOM et PRENOM	ADRESSE	FONCTION	SIGNATURE
BIEHLER Jean	Le Neufeld 67280 OBERHASLACH	Maire	
BOCK Pierre	25, rue des Pèlerins 67280 OBERHASLACH	1 ^{er} adjoint au Maire	
JUNGER Fabien	3, rue de la Source 67280 OBERHASLACH	2 ^{ème} adjoint au Maire	
RODRIGUEZ Mireille	33, rue du Klintz 67280 OBERHASLACH	3 ^{ème} adjointe au Maire	
SALOMON Alfred	1, rue de la Hasel 67280 OBERHASLACH	4 ^{ème} adjoint au Maire	Absent excusé
DANTZER Patrice	20, rue du Ringelstein 67280 OBERHASLACH	Conseiller municipal	
HOELTZEL Aurélien	1, rue de Schotten 67280 OBERHASLACH	Conseiller municipal	
HUBER Carole	4a, rue des Pèlerins 67280 OBERHASLACH	Conseillère municipale	
KLEIN Alain	47, rue du Klintz 67280 OBERHASLACH	Conseiller municipal	
KUHN Valérie	12, rue de la Forêt 67280 OBERHASLACH	Conseillère municipale	
MEYER Noel	24, rue du Nideck 67280 OBERHASLACH	Conseiller municipal	
SCHNEIDER Catherine	1, rue de Wasselonne 67280 OBERHASLACH	Conseillère municipale	
WALZER Corinne	1, impasse de l'Engelmatt 67280 OBERHASLACH	Conseillère municipale	
WEISHEIT Michèle	18, rue de Schotten 67280 OBERHASLACH	Conseillère municipale	
WERNERT Jean-Noël	18, rue du Nideck 67280 OBERHASLACH	Conseiller municipal	
WERNERT Amanda	16a, rue de la Source 67280 OBERHASLACH	Conseillère municipale	Absente excusée
WIHR Eric	2, rue du Cordonnier 67280 OBERHASLACH	Conseiller municipal	
WIHR Jean-Daniel	18, rue de la Source 67280 OBERHASLACH	Conseiller municipal	Absent excusé
ZION Luc	1, rue Saint Florent 67280 OBERHASLACH	Conseiller municipal	Absent excusé